



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 190 - novembre 2011

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail.

Site de la MMF France : <http://www.mmf-France.fr>

SOMMAIRE

- 11 - Prostitution - Abolition 2012 - Page 1
- 2 - Égalité de traitement entre Français-es et Etranger-es dans les études comme au travail Page 2
- 3 - Au « printemps arabe », les images de fleurs poussent à la place des fleurs - Collectif féministe contre la répression des femmes en Égypte - Page 3
- 4 - Révoltes arabes sur fond de religion, de virilité et de pouvoir - par Salima Deramchi et Salima Mousli, féministes laïques algériennes - Page 4
- 5 - SOS Sexisme - campagne internationale : les femmes demandent réparation - Page 6
- 6 - Manifestations féministes en Italie - Page 7
- 7 - Le REMDH enjoint l'Union européenne d'intégrer pleinement le principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans la « nouvelle politique européenne de voisinage » avec ses voisins du Sud - Page 7
- 8 - Prostitution - Communiqué CDF et MMF 31 - Page 9
- 9 - Pétition Pour l'application de la Charte Olympique à Londres 2012 - LDIF (ligue du droit international des femmes - Page 10
- 11 - Sport : Tout juste bonnes à cirer le banc - Yannick Cochenne sur slate.fr - Page 11
- 12 - Le rapport 2008 sur « Les femmes dans les médias » de Michèle Reiser et Brigitte Gresy - Page 12
- 13 - Communiqué du Collectif Libertaire Anti-Sexiste contre le viol - Page 13
- 14 - Les 30 ans de la Maison des Femmes de Paris - Page 15
- 15 - Film : « un viol » - Marion Sarraut - Page 15
- 16 - Suggestion radio de la rédactrice - Page 15

MOBILISATIONS

11 - Prostitution - Abolition 2012

Madame, Monsieur, L'Amicale du Nid, la Fondation Scelles et le Mouvement du Nid vous remercient chaleureusement pour votre soutien à la Convention abolitionniste qui s'est tenue le 29 novembre 2011 à l'Assemblée nationale. A cette occasion, près de 300 personnes se sont réunies pour faire avancer les trois grands défis concernant la loi ; l'opinion publique et les alternatives à la prostitution. Plus de 35 personnalités politiques et 1 300 signataires de l'appel en ligne « Abolition 2012 » ont également pu exprimer leur soutien !

Nous voulons remercier en particulier les 37 associations qui soutiennent cet appel, mais aussi ceux qui ont fait le déplacement depuis Nîmes, Strasbourg, Lille, Lorient, Aix etc... Grâce à votre mobilisation, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 6 décembre 2011, la résolution réaffirmant la position

abolitionniste de la France en matière de prostitution. Ainsi, nous pouvons aujourd'hui nous féliciter de cette étape historique qui vient couronner des dizaines d'années de rencontres, d'analyses, de débats des associations de terrain, des bénévoles et des politiques.

Pour les trois associations partenaires, Bien cordialement, Marjorie BLACKWELL, Coordinatrice nationale. Le site : www.abolition2012.fr

2 - Égalité de traitement entre Françai-ses et Etranger-es dans les études comme au travail

Ensemble pour les droits et la dignité des migrant.es
Manifestation dimanche 18 décembre
15h à Belleville
avec un cortège des travailleuses sans papiers

Dans leur très grande majorité, les migrants, qu'ils soient avec ou sans papiers, sont des travailleurs-euses ou des futurs travailleurs-euses. D'une manière ou d'une autre, les salarié-es « sans papiers » travaillent ou sont appelés à travailler dans toutes les branches de l'économie, en particulier dans les secteurs « non délocalisables » mais pas seulement, dans des grandes, des petites ou moyennes entreprises, des bureaux, chez des particuliers ou dans les champs.

La politique en matière d'immigration conduite jusqu'à aujourd'hui, dite de « lutte contre l'immigration irrégulière » a des visées électoralistes nauséabondes. Elle a aussi des conséquences graves, telles que contraindre ces travailleur-es sans droits, vulnérables face aux employeurs, à s'accommoder de conditions de travail et de salaires bien inférieures à celles en vigueur dans notre pays. Pire, elle vise aujourd'hui à précipiter nombre de ces salariés dans le travail mal déclaré ou non déclaré.

Et dans le même temps, la proportion des migrants qui, déjà ici en situation administrative régulière, risquent de basculer dans l'irrégularité, s'accroît. C'est le cas des jeunes majeurs, des étudiants, des demandeurs d'asile, voire aujourd'hui des salariés au moment du renouvellement de leur titre de séjour/travail.

Nous affirmons que les travailleur-e-s migrants n'ont vocation, ni à être victimes de la déréglementation sociale, ni à en être les vecteurs. Ils ne prennent le travail de personne. Ils sont partie intégrante du salariat.

Alors qu'à l'heure de la mondialisation libérale, la concurrence de tous contre tous est organisée, alors que la précarisation, la déréglementation, l'austérité se développent dans toute l'Union Européenne, alors qu'avec la crise, les droits sociaux sont partout attaqués, nous entendons agir pour que chaque salarié(e), qu'il (elle) soit d'ici, résident étranger ou migrant avec ou sans papiers, bénéficie de l'égalité de traitement, avec un contrat de travail au moins conforme aux normes du pays où il (elle) travaille.

En France, aucun-e salarié-e ne doit être payé-e en dessous du SMIC horaire, être contraint-e au « travail au noir », ou être exclu-e du statut de salarié. C'est pour cela aussi qu'il faut régulariser les travailleurs-euses sans papiers.

Cette ambition est réalisable parce que, depuis plusieurs années, les migrants « sans papiers » se sont levés, avec RESF et dernièrement avec le mouvement de grève des travailleurs-euses sans papiers et « le groupe des 11 », pour faire valoir leurs droits. Ces luttes montrent que ces hommes et ces femmes sont totalement intégrés dans notre pays, que ce soit par leurs enfants, leurs études, ou leur travail. Et ces luttes, notamment en obligeant les employeurs à respecter le Code du Travail et les garanties collectives, contribuent à renforcer l'unité des salariés.

Chacun, avec notre histoire, notre spécificité et nos modes d'action, nous souhaitons agir ensemble pour :

- La régularisation immédiate des salarié-es dont le dossier a été déposé avant le 11 juillet 2011 sur la base des critères définis par «l'addendum» et des engagements ministériels pris envers ces salarié-es
- La régularisation des travailleur-es sans papiers sur la base des critères nationaux améliorés, simplifiés, sécurisés par la loi et/ou la réglementation ; des salarié--s migrants contraints de travailler « au noir », en obligeant leurs employeurs à les déclarer (ou en le leur permettant) et en généralisant ce qui a été mis en œuvre dans le mouvement des travailleur-es sans papiers ; de tous les jeunes majeurs scolarisés, avec autorisation de travail ;
- La délivrance de plein droit de titres de séjour pérennes aux travailleur--s ainsi qu'à leurs familles sur la base des critères définis nationalement ;
- L'abrogation des « mesures transitoires » prises à l'encontre des salarié-es Roumains et Bulgares.
- L'abrogation de la circulaire Guéant-Bertrand du 31 mai 2011 et la facilitation de l'obtention d'une carte de séjour permettant aux diplômés étrangers qui le souhaitent de rester travailler ici.
- L'attribution aux étudiants étrangers d'une carte de séjour pluriannuelle, de la durée des études en France ;
- La généralisation du droit au travail à l'ensemble des détenteurs et des demandeurs de titres de séjour (y compris les demandeurs d'asile) ;
- La mise en place d'un recours suspensif permettant le maintien des droits en cas de refus de délivrance d'un titre de séjour ;
- L'amélioration du fonctionnement des services publics, particulièrement des préfectures, afin de garantir aux migrants des conditions décentes d'accueil, d'information et de délai de traitement des dossiers ;
- En finir avec les discriminations à l'embauche que subissent les immigré-es et les jeunes Français-es issus-es de l'immigration, particulièrement des quartiers populaires ;
- Conquérir la garantie de l'égalité de traitement entre tous les salariés quelles que soient leur origine et leur situation administrative ;
- La ratification et l'application par la France des textes internationaux de défense des droits des migrants
 - Convention des Nations Unies du 18 décembre 1990 sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles
 - Conventions 97 et 143 de l'Organisation Internationale du Travail sur les travailleurs migrants
 - Convention 189 de l'OIT sur les Travailleurs-euses domestiques.

Nous appelons les représentants de nos organisations à s'unir localement pour faire avancer ces revendications. Nous invitons les organisations qui se retrouvent sur les objectifs de cette plate-forme à rejoindre les syndicats et associations déjà signataires.

Cgt, Fsu, UNEF, Autremonde, Cimade, Collectif 31 mai, Jeunesse Ouvrière Chrétienne, Ligue des Droits de l'Homme, Mrap, Resf, Sos Racisme, et Femmes Égalité

INTERNATIONAL

3 - Au « printemps arabe », les images de fleurs poussent à la place des fleurs - Collectif féministe contre la répression des femmes en Égypte

Le monde économico-politique crie à la promesse de démocratie et nous casse les oreilles avec leurs sornettes de « printemps arabe », alors qu'il se passe des choses très grave dans presque tous les

pays touchés par le ras-le-bol et les révoltes populaires contre les dictateurs aux bottes des grandes multinationales. Les uns après les autres tombent dans les bras des islamistes. Et les indicateurs les plus inquiétants de nous effrayer .

La multiplication massive et la légifération des violences contre les femmes en est une grande preuve : en Libye, outre d'autres violences, la polygamie est légiférée. Les maîtres actuels de la Tunisie incitent au lynchage des prostituées pour mieux préparer ensuite l'attaque contre toutes les femmes, et ... En Egypte, pays de Cléopâtre, la haine contre les femmes ne connaît aucune borne, aucune gêne, aucune honte. Durement, la haine des hommes frappe les femmes : la mutilation sexuelle des femmes en est la plus irréparable, la plus brutale, la plus monstrueuse, le voilement des femmes en est la plus sévère et la plus austère.

C'est justement dans cette même Égypte que les journalistes et toutes les égyptiennes qui cherchent s'affranchir du pouvoir des mâles dominants sont agressées, torturées, et violées. Pour ne donner que quelques exemples, on peut citer : Caroline Sinz de France3, Lara Logan journaliste de la chaîne américaine CBS, éditorialiste égypto-américaine Mona Eltahawy, et la jeune blogueuse Olia Al Mahdi.

Certains comme Reporters Sans Frontières œuvrent à la disparition et à l'invisibilisation des femmes en proposant de ne plus envoyer journalistes femmes en Egypte. Le grand gagnant du « printemps arabe » égyptien, le parti islamiste, renforce encore plus la violence contre les femmes. Sur les affiches électorales, il impose à la place de la photo des candidates une image de fleurs et le logo de leur parti !!

Les femmes n'ont pas d'individualité, pas de visage, pas de nom : excisées, violées, voilées, chosifiées.. n'importe quelle image de choses peut les remplacer ! En tant que femmes nous ne sommes pas libres, tant que nous serons voilées, dévoilées, exhibées, et violées !

Nous appelons toutes les consciences libres à soutenir les luttes des femmes pour leur émancipation. Brisons le silence assourdissant sur les violences des hommes contre les femmes depuis l'avènement du « printemps arabe ». Ecrivez-nous et inventons ensemble nos propres moyens luttes contre le silence
Mail : repressionfemegypte2011@fastmail.fm ; site : <http://repressionfemegypte2011.wordpress.com>

4 - Révoltes arabes sur fond de religion, de virilité et de pouvoir - par Salima Deramchi et Salima Mousli, féministes laïques algériennes

De révolution en révolution, les femmes sont tantôt voilées ou dévoilées, tantôt exhibées ou enfermées. Il est connu et reconnu que les dictatures enferment, musèlent et violentent les peuples dans toutes leurs composantes, que ce soient les hommes, les femmes et toutes les minorités.

Les révoltes, quand elles sont censées libérer les peuples dans toutes leurs composantes, ne peuvent se réaliser qu'à travers la démocratie, une démocratie qui doit aux minorités leur protection et leur liberté (A. Camus).

Les révoltes arabes ou, comme les appellent certains, les printemps arabes, seraient l'expression de l'exigence par les peuples d'un changement de l'ordre politique, économique, culturel et moral dans des systèmes dictatoriaux, corrompus et despotes.

Ces révoltes, lancées et portées par une jeunesse coordonnée par des réseaux sociaux virtuels, voient leurs aboutissements dans les prises de pouvoirs des hommes, et presque exclusivement d'eux. Et voilà que les hommes déclarent héroïquement un projet de société fondé sur la religion, qui consacre la virilité (le masculin) : « juchée sur son socle théologico-juridique (N.Tazi), aucune revendication politique n'ébrèche cette identité qui se rapporte à la naissance... le commandement s'identifie au commencement. »

N'est-ce pas qu'Ibn Khaldūn dit que « l'homme est un chef par nature », et qu' « il est fait pour

commander parce qu'il est le représentant de Dieu sur terre ? » Ici et là, à travers les écrits et les plateaux de télé, beaucoup de chercheurs, intellectuels et politiques s'évertuent à nous convaincre de la grandeur de ces révolutions. Ces mêmes révolutions, qui ont certes le mérite d'avoir balayé les dictateurs, n'assurent pas pour autant l'avènement d'une démocratie réelle et effective.

Alors, à ceux et à celles qui savent parfaitement que la démocratie ne se limite pas qu'à la chute des dictateurs et aux urnes, nous demandons de nous dire la vérité au sujet des intérêts qui se cachent derrière leurs analyses relativistes. Et s'il n'y a pas d'intérêt, alors que la solidarité des hommes et des femmes libres et égaux s'exprime en terme de liberté de conscience, de partage des pouvoirs et des richesses, d'égalité de droits entre les hommes et les femmes.

Face à certains discours entachés de spécificités culturelles, pour ne pas dire religieuses, nous nous demandons en tant que femmes issues de ces pays-là pourquoi nous ne sommes pas nées hommes ou, alors, pourquoi nos pères n'ont pas eu la même idée que le père d'Ahmed, né fille, élevée et présentée à la société comme garçon (*l'Enfant de sable*, de Tahar Ben Jelloun). Cette histoire témoigne de la relation triangulaire entre religiosité, virilité et pouvoir ; elle aborde la relation entre domination et « soumission enchantée » des femmes, expliquée par Jeanne Favret Saada : « la conscience dominée, fragmentée et contradictoire de l'opprimée ou de l'enfahissement de la conscience des femmes par le pouvoir physique, juridique et mental des hommes. » Ainsi que la « conscience dominée » qui « annule quasiment toute responsabilité de la part de l'opresseur. » (Nicole-Claude Mathieu)

Voici une lecture succincte du roman *l'Enfant de sable*, de Tahar Ben Jelloun : « Naître "garçon" est un moindre mal... naître fille est une calamité, un malheur qu'on dépose négligemment sur le chemin par lequel la mort passe en fin de journée. » (p.169). À travers des titres de chapitres qui évoquent sept (7) portes correspondant aux 7 jours de la semaine et renvoyant aux différentes étapes linéaires de la vie, le récit nous présente l'obsession du père El Haj d'avoir une progéniture mâle, même si c'est une fille. La porte du jeudi s'ouvre sur le défi que le père d'Ahmed lance au destin : « L'enfant à naître sera un mâle même si c'est une fille (...) le père pensait qu'une fille aurait pu suffire. Sept, c'était trop, c'était même tragique. Que de fois il se remémore l'histoire des Arabes d'avant l'Islam qui enterraient leurs filles vivantes ! Comme il ne pouvait pas s'en débarrasser, il cultivait à leur égard non pas de la haine, mais de l'indifférence. » Elles sont pour le père une hantise, une graine maudite, voire une malédiction. Ainsi, au début, si les portes étaient larges et accueillantes, symbolisant le recouvrement de l'honneur du père et la reconnaissance, enfin retrouvée, d'une mère n'ayant enfanté que des filles, elles rétrécissent au même rythme que celui des changements physiques, physiologiques et psychologiques d'Ahmed.

Tout au long du récit et jusqu'à sa mort, le père demeure déterminé à renier, non seulement le sexe de son enfant mais à l'abolir complètement, et par tous les moyens. L'apprentissage d'Ahmed est orienté vers les comportements virils et la soumission des femmes par les hommes. Malgré une période d'adolescence trouble, ambiguë et foisonnante de questionnements liés à l'identité sexuelle et de genre, Ahmed ne mit pas longtemps à porter son choix sur le genre masculin car, comme il le dit « ...ma condition, non seulement je l'accepte et je la vis, mais je l'aime. Elle m'intéresse. Elle me permet d'avoir les priviléges que je n'aurais jamais pu connaître. Elle m'ouvre des portes et j'aime cela, même si elle m'enferme ensuite dans une cage de vitres. » Il s'adresse par ailleurs à ses sœurs : « Vous me devez obéissance et respect. Enfin, inutile de vous rappeler que je suis homme d'ordre et que, si la femme chez nous est inférieure à l'homme, ce n'est pas parce que Dieu l'a voulu ou que le Prophète l'a décidé, mais parce qu'elle accepte ce sort. Alors subissez et vivez dans le silence. »

Toutes celles et ceux qui ont eu l'occasion de lire ce roman ont pu constater que les références à la religion ne sont pas anodines, mais un thème central de l'histoire. Il est, alors intéressant de constater

comment Tahar Ben Jelloun réussit à concilier et même confondre le personnage, son histoire et ses actes avec la religion. Mais quel n'est pas le choc d'Ahmed quand il vit l'expérience du genre féminin et réalise toutes les violences sociales et sexuelles réservées aux femmes. C'est dire que les violences faites aux femmes ne sont ni le fruit du hasard ni commises par certains hommes à soigner, mais bel et bien le fruit d'un pouvoir politique et idéologique qu'il ne s'agira pas de solutionner ni par l'ouverture de soins ni par la mise en avant d'une poignée de femmes alibi, mais par une transformation fondamentale des lois et des mentalités.

Alors, femmes et hommes d'ici, de là-bas et d'ailleurs épris de justice sociale et culturelle, de liberté de conscience et d'égalité de droits, continuons la lutte car comme le dit Gramsci : « Après la lutte, il y a la lutte. »

Sur le site : <http://www.sisyphe.org>

5 - SOS Sexisme - campagne internationale : les femmes demandent réparation

En 1993, la Conférence de Vienne a affirmé que les Droits des Femmes étaient partie intégrante, inaliénable et indivisible des Droits universels de la Personne humaine. Notre association, Sos Sexisme souhaite que l'oppression millénaire subie par les femmes à travers le monde, depuis l'avènement du patriarcat, fasse l'objet d'une dénonciation officielle et de dédommagements de la part des Gouvernements respectifs, pour que cessent, enfin, les discriminations et les crimes à leur encontre. Nous vous demandons de diffuser notre pétition aux groupes de femmes de votre pays et de nous renvoyer les signatures avant la fin décembre 2011 :

<http://url.emm09.net/t/51232/2021/7095279/1134/0>

Les recueils de signatures seront adressés à la Commission des pétitions du Parlement européen, à la Commission du Statut de la femme des Nations unies, au Secrétaire général des Nations unies, à la 5ème Conférence internationale sur les Femmes.

Sos Sexisme sera solidaire des femmes qui engageront un recours, au nom de leurs ancêtres ou en leur nom, pour obtenir des excuses et la reconnaissance des crimes commis contre les femmes comme "Crimes contre l'Humanité".

Les femmes demandent réparation

La Conférence de Durban contre le racisme et l'intolérance a été un lieu de rencontres pour les victimes de la traite, de la colonisation, de l'apartheid, de l'épuration ethnique, du système des castes, des violences religieuses et politiques de toutes sortes. Et les femmes ? Le sexismne n'a été évoqué qu'en fonction de la double oppression qu'il implique pour elles : femmes et noire, femme et musulmane, femme et Dalit, femme et Rom... Mais, des femmes en tant que victimes d'un système d'oppression spécifique, le Patriarcat, il n'est nullement question

Nous, Femmes du Monde dénonçons les violences et les différentes formes d'exploitation que les hommes nous ont fait et nous font subir depuis des millénaires : pour nos pieds bandés, nos coups prisonniers des anneaux, nos sexes coupés ou cousus nos lèvres à plateaux ou nos oreilles percées, pour les ceintures de chasteté ou le contrôle de notre virginité, pour les corsets qui nous étouffent, pour nos corps anorexiques ou engrangés selon leur loi, pour les femmes qu'ils privent d'éducation, de liberté, d'autonomie, pour celles qu'ils enferment dans les harems ou aux foyers derrière le voile, le tchador, le niqab ou la burqa, pour les mariages précoces, les rapports sexuels imposés, les grossesses non désirées, les stérilisations forcées, les avortements de fœtus féminins, pour la polygynie, la répudiation, la pratique de la dot, la discrimination dans l'héritage, pour l'exploitation économique, l'esclavage domestique, la double journée de travail, pour les coups, les insultes, le harcèlement moral et sexuel, pour les viols privés ou collectifs, pour la pornographie, la prostitution les femmes vendues

dans le « mariage de jouissance » ou par le Crime organisé, pour les jets d'acide, la lapidation, la pratique du Sati,, pour les « sorcières » brûlées vives ; pour les crimes d'honneur, les meurtres de femmes ;pour les massacres religieux ou politiques, pour les petites filles qu'ils tuent et celles qu'ils empêchent de naître : il manque deux cents millions de femmes sur la terre... ; pour le contrôle qu'ils ont exercé et continuent d'exercer sur nos vies ; pour nos vies qu'ils nous ont volées; pour notre intelligence qu'ils ont étouffée ; pour la division qu'ils ont instaurée entre nous pour nous maintenir en esclavage ; pour tous les crimes odieux que les hommes ont commis contre les femmes depuis des temps immémoriaux ; pour avoir fait de nous le symbole du MAL dans les religions misogynes du dieu qu'ils ont créé à leur image, un décret caractéristique de toute idéologie sexiste ; pour nos Droits Humains bafoués, Nous, Femmes du Monde, demandons que les Gouvernements des différents pays nous présentent des excuses et que ces instances apprécient, à leur juste valeur, les compensations financières, juridiques, professionnelles et politiques que les femmes sont en droit de recevoir.

Pour signer : <http://url.emm09.net/t/51232/2021/7095279/1134/0>

6 -Manifestatins féministes en Italie

Ce dimanche 11 décembre en Italie ont eu lieu de nouveaux rassemblements de femmes, en échos aux manifestations du 13 février dernier. Environ 100 000 personnes dans plusieurs villes : Rome, Turin , Gênes, Venise, Bologne, Florence, Naples, Lucca, Aosta, Sassari.

Photos à Rome avec 20 000 personnes : <http://roma.repubblica.it/cronaca/2011/12/11/foto/donne-26443517/1/> . Video à Gênes avec un tissage de fils pour symboliser la toile/le réseau des femmes : <http://video.repubblica.it/edizione/genova/donne-in-piazza-se-non-ora-quando/83434?video>

7 - Le REMDH enjoint l'Union européenne d'intégrer pleinement le principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans la « nouvelle politique européenne de voisinage » avec ses voisins du Sud

Au cours d'une mission de trois jours auprès des institutions de l'UE [4] à Bruxelles, du 21 au 23 novembre 2011, une délégation du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) composée de représentants d'organisations de défense des droits des femmes en Egypte, au Maroc, en Algérie et en Jordanie a exprimé sa vive inquiétude face l'absence quasi totale de la notion d'égalité des genres dans la nouvelle approche de l'UE à l'égard des pays voisins [5], et souligné les carences de cette approche en matière d'intégration de la dimension genre.

La délégation du REMDH a regretté que la définition du concept de « démocratie profondément ancrée » de l'UE ne consacre pas les droits des femmes ni leur participation pleine et entière. La délégation a déploré en outre que ce concept ne soit pas assorti de critères de référence précis permettant de mesurer l'importance cruciale dans la transition démocratique d'une participation des femmes à la vie politique, à égalité avec les hommes. Elle a enjoint l'UE de remédier à cette carence, reconnue par un certain nombre de représentants officiels de l'UE, et d'ajouter l'égalité des genres à la liste de critères relatifs à la « démocratie profondément ancrée » dans ses futures Conclusions ou déclarations ainsi qu'au niveau de la mise en œuvre.

A la suite de ces réunions, le Conseil a souligné, dans ses Conclusions du 1er décembre [6] que « les droits des femmes, l'égalité des genres et la participation des femmes dans le processus politique sont des composantes essentielles d'une société démocratique, et sont importants pour le développement économique inclusif ». Le REMDH se réjouit de ce pas en avant, et demande à l'UE de traduire cette déclaration en actes concrets et d'intégrer la dimension genre à tous les niveaux de ses relations avec les pays du Sud-Méditerranée, notamment dans les dialogues politiques, les rapports de progrès de la

PEV, les plans d'action, les critères de référence, les programmes et les critères de l'approche « donnant donnant » de l'UE. Pendant les réunions avec les représentants des institutions de l'UE, les membres de la délégation du REMDH ont expliqué les mécanismes de la discrimination fondée sur le genre et présenté une vue d'ensemble de la situation des femmes et des obstacles à leur participation active dans ces pays, en insistant tout particulièrement sur la période actuelle de réformes et de transition politique.

Plus spécifiquement, les membres de la délégation ont décrit la situation des femmes algériennes, sujettes à des lois discriminatoires (notamment à travers le Code de la famille et d'autres lois) et sous-représentées à la fois dans la sphère publique et dans la sphère privée. Les organisations algériennes indépendantes de défense des droits des femmes se heurtent régulièrement à un certain nombre de difficultés lorsqu'elles tentent de mener des activités en Algérie même, les libertés d'association et de réunion n'étant pas respectées dans ce pays.

Concernant l'Égypte, la délégation a présenté aux représentants de l'UE des informations actualisées sur la marginalisation systématique des femmes dans la participation au processus de transition politique. La délégation a également souligné le fait que l'égalité des genres, la non-discrimination et les actions positives n'apparaissent nulle part dans le programme de l'actuel gouvernement de transition. Des cas récents de manifestantes obligées de subir des tests de virginité sur ordre de la police égyptienne (un acte qui s'apparente à une agression sexuelle) ont été rapportés par les médias et fermement condamnés par la société civile internationale.

En outre, les organisations des droits de l'Homme qui opèrent en Egypte sont soumises à des actes de harcèlement et à d'intenses campagnes de diffamation en raison de leur volonté d'enquêter et de diffuser des informations sur les violations des droits de l'Homme perpétrées par le Conseil de Sécurité des Forces armées.

En ce qui concerne la Jordanie, la délégation a souligné qu'aucun des nouveaux amendements constitutionnels récemment adoptés ne fait explicitement mention de l'égalité des genres. Alors que les femmes sont sous-représentées dans le Comité pour le dialogue national, aucune d'entre elle ne figure parmi les membres du Comité royal pour les amendements à la constitution. Au cours des derniers mois, des Jordaniennes mariées à des étrangers ont organisé plusieurs sit-in devant le Parlement afin de protester contre la discrimination qu'elles subissent concernant la transmission de leur nationalité à leur mari et leurs enfants, avec pour objectif de revendiquer leurs droits de citoyennes à part entière. Les membres de la délégation ont relevé que ce problème était identique dans d'autres pays de la région.

Au Maroc, la Constitution soumise à référendum en juillet 2011 consacre l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, et affirme que l'Etat œuvre pour la parité hommes-femmes.

Cependant, la première mise en œuvre des dispositions égalitaires en matière de participation politique déclinée dans la loi organique relative à la Chambre des représentants a déjà échoué, les femmes ne représentant que 16 % du nouveau Parlement élu le 25 novembre. Le quota de 30 % et la parité hommes-femmes sont donc loin d'être atteints, et par ailleurs le défaut d'harmonisation entre les dispositions des lois organiques et celles de la Constitution fait douter d'une volonté réelle d'appliquer la Constitution sur ce point. Enfin, le code de la famille, le code pénal et le code du travail consacrent encore une approche discriminatoire à l'encontre des droits des femmes et de leur participation pleine et entière à la vie publique.

En conclusion, la délégation du REMDH prie instamment la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, de même que la Commission européenne et les

représentants des Etats membres de l'UE, de prendre fermement position en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres dans la région euro-méditerranéenne, en se fondant sur les engagements pris par tous les pays euro-méditerranéens lors de la Conférence ministérielle d'Istanbul en 2006 et de Marrakech en 2009 concernant le renforcement du rôle des femmes dans la société [7]. En particulier, la délégation du REMDH exhorte l'UE à appliquer les mesures suivantes :

Intégrer de manière systématique l'égalité des genres en tant que principe directeur dans tous les aspects de ses relations bilatérales avec les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée
Intégrer de manière systématique la dimension genre dans le suivi et la mise en œuvre de la déclaration de l'UE : Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation [8]. Mentionner explicitement la participation égale des femmes à la vie publique et politique parmi les critères de référence de la « démocratie profondément ancrée » dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV). Inclure dans les rapports de progrès annuels sur lesquels se fondera le soutien de l'UE de même que dans les plans d'actions de la PEV revus ou futurs des critères de référence relatifs au genre tels que l'inscription dans la constitution de l'égalité des genres et de la non-discrimination fondée sur le sexe, la levée des réserves à la CEDAW, la signature du protocole de la CEDAW, l'abrogation des dispositions discriminatoires, l'institution de la parité dans les lois et les procédures électORALES, et d'autres actions positives visant à la promotion de l'égalité des genres et à l'éradication de la discrimination fondée sur le genre.

Contacts : A Amman : Lina Al Qurah, Directrice du Projet Genre , E-mail: lqu@euromedrights.net

A Bruxelles : Sandrine Grenier, Directrice des programmes de plaidoyer, Tel : 00 32 / (0)2 513 37 97 Email: sgr@euromedrights.net

[1] Meetings with European External Action Service, European Parliament, European Commission and EU Member States' representatives.

[2] "A new response to a changing Neighborhood" issued by the High Representative of the Union for the Foreign Affairs and Security Policy and the European Commission in May 2011

[3] http://www.eeas.europa.eu/euromed/women/docs/2009_11_conference_en.pdf

[4] Rencontres avec des représentants du Service d'action extérieure de l'Union européenne, du Parlement européen, de la Commission européenne et des Etats membres de l'UE

[5] « Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation », communication conjointe de la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commission européenne, mai 2011

[6] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/126499.pdf (en anglais)

[7] http://www.eeas.europa.eu/euromed/women/docs/2009_11_conference_en.pdf

[8] http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com_11_303_fr.pdf

TEXTES

8 - Prostitution - Communiqué CDF et MMF 31

Le discours tenu par Grisélédis, le Strass et les autres signataires de l'appel à manifester le 17 décembre 2011 place St Etienne à Toulouse, est un discours manipulateur. Ce discours enferme les femmes prostituées dans une vision archaïque et patriarcale qui autorise l'homme à disposer du corps de l'autre comme réceptacle/objet de ses pulsions sexuelles. Pulsions qui, dans ce type de discours, semblent ou apparaissent comme étant de droit dans la Cité.

Ce type d'échange marchand maintient les femmes dans des positions d'inégalité. Le système

prostitutionnel produit des revenus financiers qui peuvent être comparés à ceux que produit le commerce de la drogue. La question ne se pose donc pas de manière individuelle, mais de manière organisée par les mafias, les gouvernements, le patriarcat et le système marchand. C'est tout un système qui dédouane les hommes de tout engagement, de toute responsabilité. Le système prostitutionnel maintient les hommes dans des comportements pulsionnels, infantiles, irresponsables et névrotiques.

Dire non à la pénalisation des Clients : c'est maintenir les hommes dans un état d'infantilisation et dans l'incapacité de contrôler et de changer leur sexualité, leurs pratiques, leurs images mentales, leurs fantasmes ; c'est pérenniser le vieux monde, un monde où les hommes et les femmes ne sont ni libres ni égaux, c'est faire sien le modèle de marchandisation du libéralisme mondialisé dans lequel l'argent permet que tout soit acheté ou vendu. Nous ne voulons pas de clients de droit !

Prétendre que se prostituer est un choix, c'est masquer que ce choix est fait lorsqu'il n'y ait pas d'autre choix. C'est masquer la souffrance et la violence que subissent les personnes prostituées.

Nous, femmes du Collectif Midi-Pyrénées pour les droits des femmes et de la Marche Mondiale des Femmes 31, nous luttons pour l'égalité, la justice, la liberté, nous voulons :

- Que soient démantelés les réseaux de prostitution qui agissent en France grâce au trafic et à la traite des migrantes ;
- Que soient renforcées les politiques d'égalité et augmentées les capacités d'insertion professionnelle afin que les femmes qui n'ont pas de ressources ne soient pas obligées de se prostituer ;
- Que soient pénalisées toutes les modalités de proxénétisme ;
- Que soient promues des campagnes de communication afin de modifier l'image sociale qui utilise les femmes comme une marchandise sexuelle et qu'ainsi soit générée une répulsion sociale généralisée vis-à-vis des prostitués.

Nous refusons toute politique réglementariste car elle légitimerait et banaliserait l'utilisation du corps des femmes en tant que marchandise sexuelle.

9 - Pétition Pour l'application de la Charte Olympique à Londres 2012 - LDIF (ligue du droit international des femmes)

Le Stade Olympique est un lieu clos où s'applique une loi unique : la Charte Olympique fondée sur des principes universels qui permettent de dépasser les différences raciales, sociales, religieuses et culturelles. La Charte est un outil puissant qui affirme le rejet de toute forme de discrimination y compris de race et de sexe.

Mandela l'avait compris, parce qu'il avait une vision d'homme d'Etat, et sans doute parce qu'il était lui-même un sportif. En obtenant l'exclusion de l'Afrique du Sud du Mouvement Olympique pour cause d'apartheid, il a porté au régime de Pretoria le coup le plus dur, celui qui touchait à son image.

Si l'apartheid a été heureusement vaincu, d'autres formes de discriminations notamment de sexe, persistent dans le stade Olympique. Elles sont également en contradiction avec les termes de la Charte Olympique.

En signant ce texte, nous affirmons notre soutien aux sept revendications du collectif « Londres 2012, pour l'application de la Charte Olympique » car le sport doit devenir le « langage universel par excellence » selon la définition de la Charte de l'Unesco. Ces sept revendications sont présentées dans la brochure (cf <http://www.ldif.asso.fr>) réalisée par le Comité Atlanta + (Ligue du Droit International des Femmes), la CLEF (Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes) et Femix'Sports.

Pour signer : <http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2011N8270>

11 – Sport : Tout juste bonnes à cirer le banc - Yannick Cochenec sur slate.fr

Aucune équipe française de haut niveau n'est entraînée par une femme. Pas même les équipes féminines. Pourquoi une telle anomalie ?

L'idée est séduisante, médiatique et populaire, mais il est vraisemblable qu'elle restera ce qu'elle est : un joli rêve. Lorsque, hypothèse probable, Guy Forget quittera son poste de capitaine de coupe Davis à la fin de la saison 2012, Amélie Mauresmo ne prendra pas sa place sur la chaise. Cette grande première féminine, en France et dans le monde, n'aura pas lieu dans une compétition plus que centenaire.

D'ici là, les médias auront beau faire des gorges chaudes sur le sujet, l'ancienne n°1 mondiale, qui s'est déclarée «intéressée», a peu de chances, en effet, d'hériter de ce poste, et d'ailleurs Guy Forget, pourtant l'un de ses proches, a enterré le projet sous cette jolie formule un brin machiste. «Amélie est une fille sensible et qui doit apporter beaucoup au tennis féminin. Il y a pour le poste des garçons avec des personnalités diverses et affirmées et je pense qu'un garçon conviendrait mieux.»

Ah! ces filles sensibles et ces garçons affirmés...

Et pourquoi au juste voudriez-vous qu'une femme soit à la tête d'une équipe d'hommes quand, en France, elles ne sont même pas à la tête d'équipes de femmes ? L'équipe de France de Fed Cup, la coupe Davis au féminin, est ainsi guidée par Nicolas Escudé qui a pris la suite de Guy Forget qui lui-même avait succédé à Yannick Noah. L'équipe de France féminine de football, récente demi-finaliste de la coupe du monde ? Dirigée par un homme, Bruno Bini. L'équipe de France de hand ? Cornaquée par Olivier Krumbholtz. L'équipe de France de basket ? Aux mains de Pierre Vincent. L'équipe de France de volley ? Philippe Blain est à la manœuvre.

Une seule exception, russe

Pas de jalouses. Dans les sports individuels, les femmes entraîneurs sont aussi invisibles que dans les disciplines collectives. Elles n'arpentent pas le bord des bassins où l'imposant Philippe Lucas assure de manière caricaturale le mâle dominant dans sa corporation lorsqu'il s'adresse sans ménagement à ses nageuses dans son style si particulier.

Sur les stades d'athlétisme, les coaches au féminin brillent également par leur présence discrète au plus haut niveau et n'existent pas aux yeux des téléspectateurs que nous sommes. En tennis, pourtant sport féminin n°1 dans le monde, c'est également morne plaine. Toutes les meilleures mondiales sont sous la coupe de messieurs sur un circuit professionnel où les papas, souvent, tiennent leurs filles en laisse à l'image de la n°1 mondiale, Caroline Wozniacki, conseillée techniquement par son géniteur qui ne la lâche pas d'une semelle pour lui rappeler qui commande.

Et n'imaginez pas trouver une femme qui entraînerait un homme sur le circuit ATP —la bonne blague— même s'il y a eu au moins une exception dans le passé avec la Russe Tatiana Naoumko, coach d'Andréï Chesnokov, demi-finaliste à Roland-Garros en 1989.

Dans ce registre des genres, le patinage artistique reste, en définitive —mais est-ce un sport— une sorte d'exception avec la présence d'entraîneurs femmes, souvent russes, qui ont accompagné des hommes vers la gloire comme Tatiana Tarasova.

Qui se souvient d'Elizabeth Loisel ?

La Russie est d'ailleurs un étonnant îlot de résistance dans cet univers masculin du sport. «En Russie, les hommes préfèrent boire plutôt que de s'embêter à entraîner des jeunes sportifs», m'avait souri un jour Rausa Islanova, la mère de Marat Safin à l'origine de la carrière et de la progression de son fils devenu champion de tennis.

Si vous deviez citer un nom d'un entraîneur féminin connu, il est probable que vous sècheriez. Peut-être auriez-vous le très vague souvenir de cette femme qui avait dirigé l'équipe de France de football à une époque où le foot féminin n'avait strictement aucun écho médiatique. Elle s'appelait Elisabeth

Loisel, est restée dix ans dans ses fonctions, mais sans pouvoir révolutionner le machisme ambiant. Aux Etats-Unis, en revanche, où la loi Title IX a contraint dès 1972 l'intégration des femmes dans le monde sportif, un nom sortirait aussitôt de la bouche des interrogés éventuels, mais ce serait bien le seul : celui de Pat Summitt, légende de l'autre côté de l'Atlantique pour avoir conduit les basketteuses de l'Université de Tennessee huit fois au titre suprême en NCAA, le championnat universitaire américain. L'annonce de la maladie d'Alzheimer de Pat Summitt, qui continue de diriger les joueuses célèbres pour leur maillot orange, vient d'ailleurs de semer un émoi considérable à travers le pays.

Sur les terrains comme dans la vie

Mais les lois contraignantes ne changent pas grand-chose à l'affaire. Aux Etats-Unis comme en France, en dépit de la loi sur la parité, ces postes à responsabilité restent très largement dévolus aux hommes qui se les arrachent d'autant plus que le progressif avènement du sport féminin, avec le pouvoir et les espèces sonnantes et trébuchantes qui peuvent les accompagner, a aiguisé l'appétit de ces messieurs pour qui une coupe du monde de football féminine, par exemple, revêt soudain un certain attrait.

Les chiffres fournis par le ministère des Sports sont presque désolants quand est recensée la part des femmes dans les postes de commandement dans le sport. Fin 2009, 15,5 % des conseillers techniques régi-naux (CTR), 18,3 % des conseillers techniques nati-naux (CTN), 11,1 % des entraîneurs nationaux (ales) (EN) et 5 % des directeurs techniques nationaux (DTN) seulement étaient des femmes. Le fait que trois femmes - Roselyne Bachelot, Rama Yade, Chantal Jouanno - aient récemment géré le dossier des sports à un niveau ministériel peut être vu comme une avancée sauf que c'était un pouvoir sans vrais moyens (0,2 % du budget national) donc voué à l'échec.

Après tout, si les femmes sont autant écartées des postes à responsabilité dans la vie courante, pourquoi ne le seraient-elles pas non plus sur les terrains de sport ? Là aussi, pas facile de mener plusieurs existences à la fois. D'autant qu'entraîner des femmes ne relèverait pas de la sinécure, mais là, c'est un homme qui parle, Loïc Courteau, qui s'était confié en ces termes à L'Equipe en évoquant le début de sa collaboration avec Amélie Mauresmo : « J'ai tout de suite compris qu'on rentrait direct dans le domaine des émotions. J'ai été étonné de constater que les filles pleuraient tout le temps. Elles pleuraient avant les matches, elles pleuraient pendant, elles pleuraient après... Parce qu'elles avaient la trouille, parce qu'elles avaient perdu, parce qu'il y avait de l'émotion, quoi ! J'ai pensé : « Ouh la la ! Où suis-je tombé ? ». Rassurant commentaire en définitive puisque Courteau a réussi dans sa mission en accompagnant Mauresmo jusqu'à la première place mondiale en dépit de cet « autre monde » qu'il semble décrire. Pourquoi les femmes ne se débrouilleraient pas aussi bien avec les émotions des hommes puisque eux, évidemment, ne pleurent jamais ?

Refuser les diktats

Il arrive que les femmes soient aussi responsables de leur malheur en choisissant elles-mêmes de se jeter dans les bras d'un homme entraîneur. Par exemple, par rejet personnel pour Nathalie Tauziat, l'ancienne finaliste de Wimbledon qui était candidate et très légitime, les filles de l'équipe de France de Fed Cup lui ont préféré Nicolas Escudé qui ne connaissait rien à rien au tennis féminin, en tout cas qui ne s'y intéressait pas du tout.

Si les femmes veulent le pouvoir, elles ont aussi le choix de l'imposer et de refuser certains diktats. A elles de se battre plus durement pour cela. Amélie Mauresmo fera-t-elle une campagne acharnée sans craindre les coups pour succéder à Guy Forget ? La réponse est vraisemblablement non, dans un contexte de pouvoir qui reste encore tellement intimidant, défavorable pour les femmes, et bourré de préjugés.

Selon les conclusions du rapport, malgré des avancées, les femmes restent trop souvent "invisibles" ou "secondaires" dans nombre de médias français (radio, télévision, presse, internet). Le rapport met en lumière le décalage toujours important entre la vie des femmes aujourd'hui et leur place et image dans les médias, ainsi que la persistance de stéréotypes. Les femmes représentent en effet aujourd'hui plus de 43 % des journalistes, une proportion qui devrait croître puisque 60 % des élèves en écoles en journalisme sont des filles. Pourtant, la commission, qui s'est appuyée notamment sur une analyse de médias par des chercheuses en sémiolinguistique, constate que les femmes sont toujours moins présentes dans le contenu et dans l'expression ou le temps de parole. Les femmes présentes dans les médias "sont plus anonymes, moins expertes, davantage victimes que les hommes" souligne le rapport.

Le rapport 2011 fait le bilan des actions réalisées par les médias signataires. Il repose sur l'audition de 18 responsables de médias engagés dans cette démarche volontariste. Il met en lumière ces témoignages par l'analyse d'un échantillon de médias regroupant presses écrites (6 hebdomadaires), radios (4 matinales et 3 émissions interactives) et télévisions (5 journaux télévisés du soir et 6 magazines d'information).

<http://www.solidarite.gouv.fr/documentation-publications,49/rapports,1975/egalite-femmes-hommes,2020/le-rapport-2011-de-la-commission,14175.html>

Le constat de l'association des femmes journalistes :

http://www.femmes-journalistes.asso.fr/rubrique.php3?id_rubrique=2

13 - Communiqué du Collectif Libertaire Anti-Sexiste contre le viol

Le viol est un acte de torture physique et mental banalisé et dont la gravité est généralement minimisée. Il est un pilier du machisme. Il en est aussi l'arme favorite, y compris dans les cas, plus rares, où les victimes appartiennent au genre masculin. La majorité des viols sont commis par des hommes. Même s'ils trouvent souvent des complices et des soutiens parmi les femmes, les violeurs et leurs allié-es sont des machistes, et ce quelles que soient leurs étiquettes idéologiques, leurs sexes et leurs genres.

La majorité des viols ne correspondent pas aux représentations fréquemment véhiculées. Il est rare que les violeurs soient des inconnus surgissant de ruelles sombres. La plupart d'entre eux font partie de l'entourage proche de leurs victimes et la majorité des viols sont commis en famille. Les victimes ont rarement la capacité ou la possibilité de se défendre physiquement au moment des faits en criant ou en se débattant. Certaines, du fait de leurs situations économiques, sociales, familiales et psychologiques, n'ont même pas la marge de manœuvre suffisante pour pouvoir dire « non ». Les violeurs n'ont pas toujours recours à la brutalité physique. Ils opèrent souvent en exerçant une emprise et en semant le trouble dans l'esprit de leurs victimes, au moyen de la manipulation mentale, de l'intimidation, de la culpabilisation, du chantage et du marchandage. Ils utilisent parfois les priviléges dont ils bénéficient grâce à leurs positions hiérarchiques au sein des entreprises et des institutions. Certains utilisent aussi leurs priviléges économiques en payant leurs victimes pour acheter un simulacre de consentement et « avoir la conscience tranquille ».

Contrairement aux idées reçues et entretenues par les discours dominants, être un violeur n'est pas la conséquence d'une maladie ni de pulsions incontrôlables, mais celle d'une décision consciente. L'addiction sexuelle ne conduit pas au viol si la personne qui en est atteinte n'a pas la ferme volonté de dominer et de détruire. C'est pourquoi ces personnes passent beaucoup de temps à se masturber et/ou ont de nombreux rapports sexuels avec d'autres personnes, libres et consentantes, ce qui n'a absolument rien à voir avec le viol. Les violeurs sont des individus responsables de leurs crimes car ils

sont lucides, au moins au moment des faits. En effet, ils ne pourraient agir comme ils le font s'ils étaient délirants. Il est donc aberrant d'affirmer que les violeurs ont besoin qu'on prenne soin d'eux et qu'on leur vienne en aide. Au contraire, ils doivent être clairement sanctionnés. Le viol est le moyen qu'ils ont choisi pour traiter des êtres comme des choses et les réduire à néant. Ils ne souffrent pas de leurs crimes, ils en jouissent.

Comme l'indique l'Association Internationale des Victimes d'Incestes sur son site internet, les amalgames entre violeurs et malades mentaux ou anciennes victimes de viol sont des mythes infondés. Et même si quelques-uns d'entre eux sont d'anciennes victimes, cela n'est en aucun cas une excuse car il n'existe pas de circonstance qui mériterait d'être prise en compte ni considérée comme atténuante. De plus, ces amalgames créent de la confusion au profit des violeurs en favorisant leur impunité, et stigmatisent d'une façon extrêmement insultante la grande majorité des personnes en souffrance psychique et des anciennes victimes de viol. Arrivée à l'âge de 30 ans, une femme sur trois a déjà été victime d'agression sexuelle au moins une fois dans sa vie : si un tiers des femmes âgées de plus de 30 ans était des violeuses, ça se saurait... Celles et ceux qui défendent les violeurs ou leur cherchent des excuses ne sont pas animé-es par une prétendue neutralité, mais par la lâcheté, ainsi qu'une complaisance confortable pour leur « bonne conscience », soucieuse de faire l'économie d'un positionnement clair. Au contraire, la seule attitude qui soit courageuse, juste et digne est fondée sur la solidarité envers les victimes de viol. Cela implique de cesser de remettre systématiquement en question leurs témoignages (les cas d'affabulation sont d'ailleurs extrêmement rares). Cela implique aussi de n'accorder aux violeurs et à leurs soutiens aucun pardon ni aucun crédit.

Pourtant presque toujours, au sein du système judiciaire, comme au sein des familles et dans l'environnement social en général (entreprises, institutions, associations, partis politiques, etc...) c'est au violeur, présenté comme une victime, que le bénéfice du doute est spontanément accordé. On assiste à chaque fois plus ou moins au même scénario : loi du silence au nom de la « cohésion », culpabilisation de la victime qui est accusée de « trop parler » voir de mentir et de se « victimiser » avec injonction de « dédramatiser » et de pardonner... La collaboration avec le violeur est l'attitude majoritairement adoptée, notamment par certain-e-s de celles et ceux qui se déclarent hypocritement partie prenante de la lutte contre le sexismne afin de soigner leur image, leur popularité, leur « bonne conscience », leur chance de gagner les élections, etc...

Bien qu'il s'agisse d'un crime commis très fréquemment et au sein de toutes les classes sociales et même s'il est le produit et l'instrument d'un système de domination, aucune affaire de viol ne peut être qualifiée, en aucun point, de banale sans en minimiser la gravité ; l'horreur de ce que la victime a subi et les bouleversements radicaux que cela entraîne dans son existence. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les viols commis par des personnalités riches et célèbres, surtout lorsque les victimes sont économiquement et socialement vulnérabilisées par leur condition précaire de prolétaires, d'immigrées, de subalternes, de mineures, etc... C'est dans ces affaires-là que se conjuguent toutes les formes de domination (sexisme, capitalisme, racisme, etc...), assortie d'une surexposition irrespectueuse, voir calomnieuse, de la victime par les médias.

D'autre part certain-es politicien-nes instrumentalisent, à des fins de propagande, des affaires de viols suivis de meurtres largement médiatisées pour renforcer l'arsenal des lois sécuritaires en matière de récidive. Ces politicien-nes ne dénoncent jamais le fait que le système judiciaire fonctionne comme si le vol, le vandalisme ou le téléchargement libre pouvaient être considérés comme des actes aussi graves et aussi condamnables que le viol, ou l'homicide. En effet, les lois déjà en vigueur ainsi que celles que ces politicien-nes veulent ajouter au code pénal concernent les atteintes aux biens au même titre que les atteintes aux personnes. Leur projet n'est surtout pas de remettre en question notre

système politique et économique qui est entièrement fondé sur la confusion entre les êtres et les choses, notamment au nom du « droit à la propriété privée », bien au contraire.
C'est pourtant ce système qui permet et autorise que des êtres soient massivement traités comme des choses, le viol en est l'un des exemples les plus graves et les plus flagrants.
Pour toutes les victimes de viol : solidarité inconditionnelle ! Pas d'impunité pour les violeurs !
<http://coll.lib.antisexiste.free.fr/CLAS.html>)

RADIO, CINÉMA, LIVRES, SORTIES...

14 - Les 30 ans de la Maison des Femmes de Paris

Vendredi 26 décembre, la Maison des Femmes de Paris fêtera ses 30 ans au salon « Maryse Condé », salle des fêtes de la Mairie du 12^{ème}, 130 avenue Daumesnil - 75012 Paris.

Programme indicatif : 18h, Ouverture des portes au public ; Film de 1981 sur la création de la Maison Des Femmes de Paris ; Exposition de photos et d'affiches ; 18h45, Intermède musical par Eugénie Kuffler ; 19h, Discours (traduction LSF) ; 19h30, Témoignages : Les « fondatrices » de La Maison Des Femmes témoignent : Geneviève Prost, Maya Surduts, Monique Dental, Josie Ceret, Luce Sirkis, Catherine Gonnard., Entrecoupés de chants féministes par les « Voix Rebelles » et le groupe de chant de la Maison Des Femmes dirigé par Natasha Leroux, et autres chanteuses en solo ; 21h, Que la fête commence ! ; 23h, Sortie du public

Votre participation aux frais de 5 € permettra un meilleur fonctionnement de la Maison Des Femmes.
Merci de votre compréhension et de votre solidarité.

Maison des Femmes de Paris, 163 rue de Charenton, 75012 Paris, Tel : 01 43 43 41 13

15 - Film : « un viol » - Marion Sarraut

Le mardi 13 décembre au cinéma Utopia de Saint Ouen l'Aumône à 20h30, projection du « Un viol » en présence de la réalisatrice Marion Sarraut, suivi d'un débat. Le viol est un problème de société : 75000 viols par an estimés - moins de 2 000 condamnations par an.

Le débat sera animé par des associations de défense des droits des femmes du Val d'Oise : la Maison des Femmes de Cergy et de Sarcelles « Du Côté Des Femmes », Voix de Femmes et le Planning familial du Val d'Oise

16 - Radio : Emission « Femmes Libres »

Mercredi 21 décembre, 18h30 à 20h30, "Paroles croisées de jeunes femmes et de femmes âgées" à partir de Passages, Confidences et Transmissions par Laure et Magali

Mercredi 28 décembre, rediffusion de l'émission du 11 ma, avec le Collectif « Handicap, Sexualité, Dignité » contre la loi concernant les Aidant-es Sexuel-les : La notion d'« aidants sexuels » est une mauvaise réponse à un vrai problème : celui de la sexualité des personnes handicapé-e. Accompagnement sexuel ou prostitution?

Vous pouvez écouter et ou télécharger l'émission pendant 1 semaine sur : <http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php> et téléphoner pendant l'émission au 01 43 71 89 40

17 - Suggestion radio de la rédactrice

Vous pouvez écouter la chronique de Maïa Mazaurette intitulée « la simulation » dans l'émission Services Publics du jeudi 15 décembre. : <http://www.franceinter.fr/emission-la-sequence-du-consommateur-la-chronique-de-maia-mazaurette>, et tous les jeudis à 10h45.